



N° 252

NOV 27 1991

Le 8 novembre 1991

RECEIVED THE PARLIAMENTARY LIBRARY
REÇU À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

LE CANADA ANNONCE D'AUTRES MESURES CONCERNANT LA YOUGOSLAVIE

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, a annoncé aujourd'hui à Rome que le Canada prendra immédiatement des mesures, dont l'imposition de sanctions commerciales et la prestation de secours d'urgence, pour appuyer le processus de paix en Yougoslavie et obliger les deux parties à mettre fin à la guerre civile.

«Le Canada se réjouit des mesures et des sanctions annoncées aujourd'hui par la Communauté européenne, a déclaré la Ministre. Il faut mettre un terme aux actes de violence révoltants tels ceux qui sont survenus dans les environs de Dubrovnik et ailleurs en Croatie. Les factions en Yougoslavie doivent reconnaître qu'il est maintenant essentiel de prendre des mesures en faveur de la paix.»

M^{me} McDougall a annoncé qu'elle fera immédiatement en sorte que la Yougoslavie soit radiée de la liste des pays bénéficiant du Tarif de préférence général et qu'elle soit inscrite sur la liste des pays visés, ce qui obligera toutes les entreprises canadiennes désireuses d'y exporter à obtenir une licence d'exportation. La Ministre a également annoncé que le Canada suspend toutes ses activités visant à promouvoir et à soutenir le commerce avec la Yougoslavie. En outre, toutes les demandes présentées en vertu du Programme de développement des marchés d'exportation et du programme Renaissance Europe de l'Est seront rejetées.

La Ministre a annoncé par ailleurs que le Canada consacrera 1 million de dollars à l'octroi d'une aide humanitaire aux personnes touchées par le conflit. La Société canadienne de la Croix-Rouge se servira de ces fonds pour fournir des secours d'urgence et des médicaments au Comité international

de la Croix-Rouge. Les forces aériennes canadiennes assureront l'acheminement des fournitures jusqu'en Europe.

«Nous pressons la communauté internationale de prendre d'autres mesures, par l'intermédiaire des Nations Unies, pour mettre fin à l'effusion de sang et aider les parties à régler pacifiquement le conflit en Yougoslavie», a ajouté M^{me} McDougall.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent s'adresser au :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874